



Affaire suivie par :
Irène DUARTE, Secrétariat Général
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART
Maire de Houdan
A
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Houdan, le mardi 19 mai 2026

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mercredi 27 mai à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 2 AVRIL 2026.
- APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 31 MARS 2026 ET 14 AVRIL 2026.

Rappel quorum : Comme le stipule l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente d'où l'importance que le quorum soit atteint.

1. FINANCES :

- Révision du règlement budgétaire et financier du budget principal de la ville de Houdan et de ses budgets annexes,
- Compte financier unique 2025 du budget principal de Houdan,
- Compte financier unique 2025 du budget annexe « Eaux Houdan »,
- Compte financier unique 2025 du budget annexe « Houdan Stationnement fermé »,
- Compte financier unique 2025 du budget annexe « Opération d'aménagement rue de la Tour »,
- Affectation des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026 du budget principal de la ville,
- Affectation des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Houdan stationnement fermé »,
- Vote du budget principal supplémentaire 2026,
- Vote du budget annexe supplémentaire « Eaux Houdan » 2026,
- Vote du budget annexe supplémentaire « Houdan stationnement fermé » 2026,
- Clôture du budget annexe « Opération d'aménagement rue de la Tour.

2. EVENEMENTIEL :

- Attribution de cachets forfaitaires pour les groupes de musique – Ville en musique 2026.

3. COMMANDE PUBLIQUE :

- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,
- Marché 2023-002 – Prestations de services dans le domaine du stationnement réglementé sur voirie incluant la fourniture et la pose de nouveaux horodateurs et pour l'exploitation de deux parcs fermés : Avenant 1 Circulation – Stationnement.

4. TRAVAUX :

- Adoption de l'avant-projet et arrêt des modalités de financement pour la rénovation énergétique et fonctionnelle des logements rue d'Epéron
- Adoption de l'avant-projet et arrêt des modalités de financement pour la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie.

5. AFFAIRES SCOLAIRES :

- Adoption de l'avant-projet et arrêt des modalités de financement pour l'équipement numérique de deux classes élémentaires de l'école.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Publié le 19/05/2026



Jean-Marie TETART
Maire